

**Sous-section 2.—Pénitenciers\***

Les pénitenciers du Canada sont administrés par le Commissaire des pénitenciers qui relève directement du ministre de la Justice. Durant l'année terminée le 31 mars 1962, le système pénitentiaire fédéral comprenait six institutions à sûreté maximum, quatre à sûreté moyenne et neuf à sûreté minimum (institutions pour hommes), une prison pour les femmes et deux écoles pénitentiaires.

Les six institutions à sûreté maximum reçoivent les détenus condamnés à une peine d'au moins deux ans. Elles sont situées à New Westminster (C.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony Mountain (Man.), Kingston (Ont.), Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) et Dorchester (N.-B.). A Terre-Neuve, les condamnés au pénitencier sont écroués dans l'institution provinciale de St-Jean en vertu des dispositions financières autorisées par l'article 14 de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53).

Aux quatre institutions à sûreté moyenne et aux neuf à sûreté minimum sont transférés les détenus des institutions à sûreté maximum qui sont aptes à certaines formations spéciales, y compris une formation professionnelle. Deux institutions à sûreté moyenne (le pénitencier de Collin's Bay et l'institution de Joyceville) sont situées à quelques milles de Kingston. Les deux autres (le Centre fédéral de formation et l'institution Leclerc) avoisinent le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Sept camps correctionnels à sûreté minimum font fonction d'annexes de l'institution principale de leur région. Ils sont situés à William Head et Agassiz (C.-B.), à Beaver Creek et Landry Crossing près de Bracebridge et de Petawawa (Ont.), à Gatineau (parc Gatineau) et Valleyfield (P.Q.) et à Springhill (N.-É.). Les deux fermes pénitentiaires à sécurité minimum, situées à Saint-Vincent-de-Paul et à Collin's Bay, font fonction d'annexes des deux pénitenciers locaux.

La prison des femmes, à Kingston (Ont.), reçoit les femmes de tout le pays condamnées au pénitencier. Antérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1960, elle constituait une partie distincte du pénitencier de Kingston.

Les deux écoles pénitentiaires,—l'une à Kingston (Ont.) et l'autre à Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.),—assurent une formation supérieure aux fonctionnaires des pénitenciers. Celle de Kingston reçoit les fonctionnaires bilingues ou de langue anglaise et celle de Saint-Vincent-de-Paul, surtout les fonctionnaires de langue française de toutes les parties du Canada.

Durant l'année terminée le 31 mars 1961, les institutions ont compté 6,643 détenus, dont 118 femmes, au regard de 6,265 détenus (117 femmes) l'année financière précédente. Les dépenses d'administration, d'entretien et d'immobilisations ont atteint \$18,362,862. Les recettes provenant de la vente de terrains et de produits industriels et agricoles ont totalisé \$1,203,522.

On compte établir, durant l'année financière 1962-1963, cinq autres camps correctionnels (un dans les provinces Maritimes, un au Québec, un en Ontario et deux dans les Provinces des Prairies). En outre, on établira quatre fermes pénitentiaires (au pénitencier de Dorchester, à l'institution de Joyceville, au pénitencier de Manitoba et au pénitencier de la Saskatchewan). On projette également de construire en 1962-1963 une nouvelle et plus grande école pénitentiaire à Kingston pour répondre aux besoins croissants des fonctionnaires de langue anglaise. On en construira une plus grande l'année suivante à Saint-Vincent-de-Paul pour les fonctionnaires de langue française. Au cours de 1962-1963, on commencera la construction dans le Sud de la Colombie-Britannique d'une institution pour le traitement des toxicomanes. On projette des institutions pour les jeunes délinquants dans les provinces Maritimes et au Québec et des institutions à sécurité moyenne en Ontario et au Québec. Durant la

\* Rédigé sous la direction de M. A. J. MacLeod, Commissaire des pénitenciers, Ottawa.